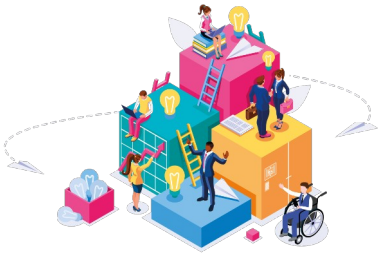
Avis FS SSCT



Occitanie 15/10/26

Sujets abordés :

Recueil des risques professionnels – Duerp-Papripact

Avis sur le Duerp – Papripact 2026

« Les représentants de l'Unistat tiennent tout d'abord à souligner l'**amélioration de la qualité du dialogue engagé avec la direction régionale** dans le cadre de la préparation de la campagne Duerp- Papripact 2026.

Deux groupes de travail spécifiques ont été organisés à l'initiative de l'administration afin de réfléchir à l'amélioration des modalités de recueil et d'évaluation des risques professionnels. L'Unistat y a participé activement, en formulant **plusieurs propositions portant sur la simplification et la lisibilité des grilles d'évaluation, la limitation des biais de cotation ou encore une implication renforcée des conseillers de prévention**.

Ces propositions ont reçu un accueil favorable de la direction. Nous regrettons toutefois de ne pas en retrouver, à ce stade, de traduction suffisamment visible dans les documents présentés. Nous souhaitons donc que ce travail collectif puisse déboucher sur des évolutions concrètes dès la prochaine campagne.

Un premier **sujet de préoccupation concerne la cohérence entre les risques identifiés dans le Duerp et les actions retenues dans le Papripact**.

Nous ne contestons pas le principe d'une priorisation des actions, bien au contraire, mais les cotations doivent demeurer cohérentes, et nous souhaitons que les critères qui président à ces choix soient explicités et partagés avec les représentants du personnel.

Un deuxième point porte sur la prise en compte de certains risques émergents ou insuffisamment traités.

La **densification des espaces de travail à Toulouse** en constitue une illustration. Alors que la médecine du travail l'identifie parmi les risques émergents, elle n'apparaît pas véritablement comme un facteur de risque dans le Duerp.

La **prévention des risques liés aux fortes chaleurs** appelle également une vigilance renforcée. Le risque est coté à 4 alors qu'il concerne plus de 100 agents. Les interventions sur le bâti, notamment les stores, les filtres anti-UV ou les dispositifs d'ombrage, demeurent pour l'essentiel au stade de l'instruction. Nous souhaitons que ces mesures puissent être examinées et programmées sans attendre une nouvelle période de fortes chaleurs. Nous prenons par ailleurs acte de l'**engagement de la direction de l'Insee selon lequel les épisodes de canicule n'auront pas d'incidence défavorable sur l'évaluation des enquêteurs**.

Nous relevons également que plusieurs risques identifiés localement renvoient à des décisions ou à des outils relevant du niveau national. C'est notamment le cas de la conduite simultanée de huit enquêtes par certains enquêteurs de Montpellier, ou des difficultés liées aux outils Platine et AUS.

Si nous comprenons que les leviers d'action ne relèvent pas toujours de la direction régionale, **le caractère national d'un risque ne saurait conduire à l'absence de suivi local**. Nous demandons donc que soient précisées les modalités de remontée de ces risques, leur prise en charge au niveau national et les informations communiquées en retour aux agents et à la formation spécialisée.

Un troisième sujet majeur concerne la prévention des risques psychosociaux et la **qualité des relations de travail**.

Les difficultés relationnelles associées à la fonction RH et au SAR apparaissent dans les recueils d'au moins six unités, y compris au sein du SAR lui-même, où certains messages sont perçus comme malveillants. Ces éléments rejoignent les préoccupations exprimées par la médecine du travail et ne peuvent être considérés comme des situations isolées.

La réponse envisagée, sous la forme d'un théâtre-forum, constitue une première initiative, mais nous paraît insuffisante au regard de l'ampleur des difficultés signalées et du nombre très limité selon nous d'agents susceptibles d'en bénéficier.

Nous préconisons une démarche plus large, reposant sur des temps d'échange, de parole et de pédagogie, à l'image de ce qui a pu être engagé autour de la surveillance des concours.

L'organisation d'une conférence mensuelle d'information spécifique ou, à tout le moins, d'un café du SAR consacré à ces questions pourrait contribuer à renouer le dialogue, à clarifier les pratiques et à prévenir les incompréhensions.

Plus généralement, la prévention ne peut se limiter au recensement annuel des risques. Elle suppose un suivi régulier des actions engagées et une information des collectifs de travail sur les suites données à leurs signalements.

Or, **les responsables d'équipe ne disposent pas toujours d'un retour suffisamment fréquent sur l'avancement du traitement des risques identifiés**. Et lorsque ces informations existent, elles ne sont pas systématiquement relayées auprès des agents.

Cette situation peut nourrir un sentiment d'inutilité de la démarche et affaiblir l'implication des personnels dans les campagnes suivantes. Nous demandons donc un renforcement du suivi des actions, avec des retours réguliers vers les responsables d'équipe et les collectifs concernés.

Nous souhaitons également souligner l'**importance des initiatives favorisant le bien-vivre au travail et la cohésion des collectifs**.

Nous saluons les efforts engagés par la direction régionale, notamment à travers les cafés du SAR et les rendez-vous mensuels des cafés du SES. Ces espaces d'échange contribuent à la qualité des relations professionnelles, à la circulation de l'information et au maintien des liens entre les agents.

Dans le même esprit, **nous regrettons la suppression de la galette des rois qui avait été réintroduite en 2023** et qui constituait un moment de convivialité et de rencontre entre collègues.

Nous regrettons que notre proposition de financer, sur le budget de la formation spécialisée, des moments de convivialité au sein des unités n'ait pas été retenue.

Nous restons convaincus que des initiatives collectives adaptées, dès lors qu'elles s'inscrivent dans une véritable démarche de prévention, peuvent contribuer à renforcer les relations de travail et à prévenir l'isolement et les tensions.

Enfin, au-delà des risques particuliers identifiés, l'Unistat souhaite rappeler un enjeu transversal qui doit, à ses yeux, constituer une priorité de la politique de prévention : l'**adéquation entre la charge de travail, les missions confiées et les ressources effectivement disponibles**.

Les tensions sur les effectifs, la multiplication des sollicitations, la complexification des missions et les difficultés à hiérarchiser les priorités peuvent exposer les agents comme les responsables d'équipe à des situations de surcharge durable.

La prévention des risques psychosociaux ne saurait reposer uniquement sur des actions de sensibilisation ou sur la capacité individuelle des agents à faire face aux difficultés. Elle doit également conduire à interroger l'organisation du travail, les moyens alloués et les arbitrages opérés entre les différentes missions.

À cet égard, nous considérons que la capacité réelle des services à **prioriser leurs travaux, et le cas échéant à renoncer à certaines tâches** lorsque les ressources ne permettent plus de tout assurer dans de bonnes conditions, constitue un enjeu essentiel de prévention.

En conclusion, l'Unistat reconnaît les efforts engagés par la direction régionale pour améliorer la démarche Duerp- Papripact et développer une culture de prévention. Nous souhaitons toutefois que cette démarche franchisse une nouvelle étape, en renforçant la cohérence entre les risques identifiés et les actions programmées, la transparence des priorités retenues, le suivi des mesures et l'association effective des agents.

C'est à ces conditions que le Duerp et le Papripact pourront pleinement jouer leur rôle : non pas seulement constituer des documents réglementaires de recensement et de programmation, mais devenir de véritables outils d'amélioration des conditions de travail et de prévention des risques professionnels.

Sous réserve des remarques formulées par leur avis, les représentants de l'Unistat délivrent un avis favorable au Duerp – Papripact de la DR Insee d'Occitanie pour 2026. » ■

Les représentants Unistat à la FS de la DR Insee d'Occitanie :
Anthony Bouvier – Romary Laurent – Michael Mercier